

PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 Septembre 2025

A APPROUVER PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois septembre à dix-sept heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	16 Septembre 2025
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Quorum	9		
Membres présents	12		
Membres absents ou excusés	4		
Membres qui ont pris part à la délibération	12		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)
BONNET Georges	X	FABREGES M.France	X	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND J. Pierre	X
BOUET Lynda	Excusée	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	X	ROBERT Karine	X
CHAPUIS Pierre	X	FIALON Dominique	A partir des « divers » (après les délibérations)	LAURENT Guy	X	VALETTE Alain	Excusé
D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques		PALLOT Thierry	Excusé	VEYRENC Yves	X

Assistant au bureau : Michel DECHAUD (Directeur général des services), Sophie BOTTONI (Directrice générale adjointe),

Le Président ouvre la séance et Pierre CHAPUIS est nommé secrétaire de séance. Le président annonce les excusés et vérifie le quorum. Il rappelle que la note de synthèse et l'ensemble des documents annexes ont été envoyés par mail avec la convocation au présent Bureau communautaire, et les élus confirment avoir reçu toutes ces informations.

1. Présentation Mr Emmanuel SAMANIEGO, nouveau directeur des services de la CDC ASV

Le Directeur Michel DECHAUD fera valoir ses droits à la retraite au 31.12.2025 et le Président présente le nouveau directeur, Mr SAMAGNIEGO, qui rejoindra la communauté de communes dès le 13 octobre 2025.

Arrivée de Stéphane GINEVRA à 17h20.

2. Approbation compte rendu du Bureau communautaire du 23.07.2025 :

Le Président propose au Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé par courrier électronique à tous les élus, avant de le publier sur le site internet.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

3. Subventions associations :

Le Président présente quatre demandes de subventions reçues d'associations :

• **Foulée athogienne :**

Dans le cadre de la campagne annuelle de sensibilisation au cancer du sein « octobre rose », l'association « la foulée athogienne » organise « la foulée rose » le 12.10.2025 à Thueyts sur une course de 10 km et une randonnée de 8 km. L'objectif est de lutter contre cette maladie par des dons, et de promouvoir les bienfaits de l'activité physique. Le budget de l'évènement est estimé à 2 225 €. Le Président propose d'attribuer une aide de 500 €.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

• **Pétanque « les sans soucis » :**

Pour la troisième année, l'association participe à la campagne annuelle de sensibilisation au cancer du sein « octobre rose » avec les clubs de pétanque voisins (Burzet, Coucouron, Lalevade, Mayres, La Souche, Meyras, Montpezat, Antraigues). Un concours sera organisé le samedi 11 octobre 2025 au boulodrome de Fabras au profit de cette cause. En 2024, l'association a reversé la somme de 4 166 € à la Ligue. Le Président propose d'attribuer une aide de 500 € comme en 2024.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

• **Tennis club Meyras (750 € : 52 – 18 ans du territoire)**

L'association sollicite la communauté de communes pour une aide de fonctionnement du club. Il compte 52 licenciés de moins de 18 ans résidant sur notre territoire pour l'année 2024-2025. Aussi, le Président propose d'attribuer au club une subvention de 750 €.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

• **ACCA Meyras :**

L'association communale de chasse agréée de Meyras sollicite la communauté de commune afin d'apporter un soutien à l'entretien des chemins de randonnées qu'elle souhaite réaliser à l'occasion de la création de « lignes de tir ». Les travaux prévus incluent le débroussaillement et l'élargissement d'une partie des chemins

de randonnée existants, dont une partie de l'itinéraire de la « chaussée des géants » (entre Courcoussat et Serrangelier). Ce travail favorise aussi la lutte contre les incendies avec création de percées de plusieurs centaines de mètres linéaires sur 20 à 30 mètres de largeur. Le budget est estimé à 24 173.53 € dont 18 720 € correspondent à 936 H de bénévoles et le solde au matériel et carburant.

Le Président propose d'attribuer une aide de 500.00 € à titre exceptionnel et expérimental et de test considérant que cette action participe à l'entretien des chemins de randonnée notamment,

Le Bureau communautaire approuve à la majorité (1 voix contre : Jean Pierre REYMOND).

4. Fonds de concours solde enveloppe voirie 2020-2025 commune Pont de Labeaume :

La commune de Pont de Labeaume sollicite par délibération du 3.07.2025 l'attribution d'un fonds de concours de 15 650.50 € pour l'aménagement du village par la création de deux aires de stationnement, pour un montant total de 34 201 € :

- l'une sur la place du marché pour un montant de 26 235 € HT (démolition maison)
- l'autre en bordure de la RD5 pour 7 966 €,

La commune ne prévoit pas d'autre financement public. Vu la délibération de la communauté de communes du 28.03.2023 autorisant l'élargissement de l'usage de l'enveloppe voirie sous forme de fonds de concours, le Président propose d'accéder à la demande de la commune de Pont de Labeaume afin de solder son enveloppe financière 2020-2025.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

5. Aide au commerce : Dossier librairie AIGOUI à Lalevade d'Ardèche :

Le Président rappelle qu'une convention a été signée avec la Région le 9.02.2023 pour la mise en œuvre des aides économiques visant à soutenir le développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services disposant d'un point de vente sur le territoire de la communauté de communes. Les taux d'aide sont fixés à 10 % par la communauté de communes et de 20 % par la Région, avec un plancher de 10 000 € HT et plafond de 50 000 € HT pour les travaux. Le bureau est habilité à attribuer des subventions, dans la limite cadre de l'enveloppe de 30 000.00 € votée au BP 2025.

Il fait part d'une nouvelle demande reçue de la part de Mme Elsa AIGOUI, présidente de la SAS JEM sur la commune de Lalevade d'Ardèche. Le projet localisé au 20 avenue de la gare à Lalevade d'Ardèche consiste à développer une activité de librairie et un point de vente Française des jeux (instruction en cours) en remplacement de l'activité de pizzeria et en complément de l'activité de la boutique fleurie (fleuriste).

Mme AIGOUI souligne que ce projet permettra de réimplanter une librairie à Lalevade d'Ardèche, suite à la fermeture pour retraite de l'ancienne librairie du village. Une demande est en cours pour devenir détaillant Française des jeux.

Contexte du projet : La SAS JEM exerce actuellement deux activités :

- Une activité principale de fleuriste ;
- Une activité secondaire de pizzeria (sur place ou à emporter),, située dans une partie distincte du local, séparée par une cloison dotée d'une entrée indépendante.

Après près de 10 ans d'exploitation, le projet consiste à cesser l'activité de pizzeria pour se recentrer sur la diversification de l'offre, tout en maintenant une librairie dans le village. Ce projet s'inscrit en complément du point relais La poste (réseau PickUp).

Le coût total du projet s'élève à 23 538.56 € HT. Mme AIGOUI sollicite :

- Une aide régionale de 20% soit 4707.71 € ;
- Une aide de la CDC de 10%, soit 2353.86 €.

Le Président propose d'accorder une subvention de 2353.86 € par la CDC, sous réserve de l'obtention de l'aide régionale.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

6. Marché voie partagée Lalevade – Chirols : avenant N° 1 :

Le Président rappelle que le marché de travaux de la voie partagée a été attribué à l'entreprise EUROVIA par délibération N° 17.2024 du Bureau communautaire du 28.05.2024, pour un montant de 126 842.29 € HT.

Il convient d'approver l'avenant N° 1 à ce marché pour 2 224.39 € HT afin de prendre en compte la réalisation d'une dalle sous la table de pique-nique (986.94 € HT) et de plots béton pour la pose du garde-corps (6 785.48 € HT) et certains ajustements en négatif. Cet avenant porte le marché à 129 066.68 € HT.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

7. Divers :

CRTE : le Président rappelle la genèse et la procédure, et indique que la Préfecture demande la signature d'un avenant. Il précise que le dossier a été vu en bureau avec M. le sous-préfet.

Gymnase de Montpezat-sous-Bauzon : un mur d'escalade est à l'étude afin d'élargir l'offre sportive au sein du gymnase. L'architecte du gymnase a été contacté : il n'est pas possible d'équiper la salle omnisport de prises fixes « voie » car il n'y a pas le recul suffisant par rapport aux autres activités sur le parquet. De plus, cette pratique nécessite la présence d'une personne titulaire d'un brevet d'état. Il propose donc de fermer une partie

de la terrasse de 300 m² et d'aménager sur 150 m² des murs avec « blocs » (comme à Aubenas, Lussas). Ce principe permettrait aux associations, au collège et aux scolaires de pratiquer librement. Il est proposé également de réfléchir aussi sur des appareils de musculation, afin de donner un second souffle au gymnase. Il restera donc un espace terrasse de 150 m² dont la moitié sera couverte par un appentis. Le projet prévoit de reprendre une partie de la toiture, ce qui nécessitera de déposer les panneaux photovoltaïques pour les travaux. Une demande de permis de construire sera déposée, et l'architecte précise qu'on pourra demander une habilitation pour 1200 à 1500 personnes. Un dossier de DETR sera déposé en novembre 2025.

M-F FABREGES indique que l'association de pétanque voudrait créer un local de stockage sous la terrasse du gymnase. Il est convenu que ce projet sera à raccrocher au projet du gymnase afin de gérer les règles sécurité, etc...

18 H 09 : Arrivée Dominique FIALON

Office du tourisme Neyrac : divers aménagements sont prévus afin d'améliorer les espaces extérieurs de l'office de tourisme de Neyrac, pour répondre aux exigences en matière d'environnement, PMR, « destination d'excellence ». Ces exigences concernent l'OT de Neyrac puisque c'est l'OT principal :

- suppression des WC extérieurs
- réfection de la toiture de la partie ancienne
- aménagement du parking et des espaces extérieurs
- installation d'un bloc de WC automatique

L'architecte BLACK ARCHITECTURE fera un projet pour fin novembre (estimatif, demande de PC, etc...) et il conviendra de prévoir un bail emphytéotique pour la partie historique.

Pierre CHAPUIS précise qu'il y aurait possibilité de solliciter des financements LEADER.

18 H 20 : Départ Stéphane GINEVRA (pour un conseil municipal)

Contrat local de santé (CLS) : le Président rappelle la démarche engagée avec les 5 CDC et l'ARS (agence régionale de santé) qui vise à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. L'ARS peut financer les actions à 75 %.

En parallèle de ce contrat, les professionnels de santé se regroupent autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes (communautés professionnelles territoriales de santé CPTS)

Stations d'épuration : les communes et la CDC ont reçu un courrier de la DDT concernant le contrôle annuel de conformité de leur système d'assainissement 2024.

Carrières Dodet : Pour information, suite aux délibérations défavorables adoptées par la CDC et la commune de Thueyts en janvier dernier suite à la demande de renouvellement et d'extension de la carrière Dodet, la commune de Thueyts a eu une décision de justice favorable concernant la parcelle communale exploitée sans autorisation par les carrières Dodet.

Réseau des bibliothèques : la communauté de communes a commandé du matériel informatique pour renouveler et/ou compléter les équipements existants des bibliothèques municipales en fonction des besoins, ceci en vue de leur mise en réseau dans le cadre d'une convention.

Association Déambull : Marion HOUETZ informe les élus que l'association a fêté ses 20 ans en 2025 et qu'elle remercie la CDC pour la subvention attribuée, ce qui lui permet de poursuivre ses activités.

Ordures ménagères : Suite à une demande de M-F FABREGES, la collecte des OM quartier « la valette » sera vue avec le responsable du service OM de la CDC.

Aggression élus : Dominique FIALON informe que le procès suite à son agression est reporté au 18.11.2025. Il demande aux élus présents de témoigner s'ils ont eu des incivilités de la part de son agresseur.

Marché de producteurs : Karine ROBERT rappelle que le marché des producteurs organisé par l'office de tourisme aura lieu dans le parc thermal de Neyrac ce week end des 27 et 28.09.2025 et invite les élus à visiter cette manifestation regroupant uniquement des créateurs et producteurs du territoire.

Octobre rose : M-F FABREGES informe que le 18.10.2025, une animation réservée aux femmes aura lieu au gymnase à l'occasion de l'opération « octobre rose »,

La séance est levée à 19h15.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Le Secrétaire de séance,
Pierre CHAPUIS.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. CHAPUIS".